

**Ordre du jour de la séance de Conseil
Municipal du 18 mai 2022 :**

1. Présentation du bilan de l'activité du Conseil Municipal Junior ;
2. Approbation du règlement local de la publicité, des enseignes et préenseignes de la Commune d'Orliénas ;
3. Dénomination des voies publiques et privées ouvertes à la circulation sur la Commune d'Orliénas ;
4. Tirage au sort pour l'établissement des listes préparatoires à la liste annuelle du jury d'assises ;
5. Acquisition de la parcelle de terrain n°BB229 ;
6. Subventions aux associations ;
7. Questions diverses.

Le Maire
Olivier BIAGGI

